



Le Conseil d'administration (CA) de Mountain Wilderness France, est l'organe qui décide des actions et des prises de position de l'association. Il est constitué de 21 bénévoles élus par l'Assemblée générale (AG).

Dans une volonté de transparence et de meilleure information des adhérents, des résumés des principales décisions prises par le Conseil d'administration sont accessibles via le site Internet de l'association.

Pour en savoir plus, les comptes-rendus complets peuvent être consultés par tous les adhérents : il vous suffit de vous adresser au secrétariat de l'association.

Le conseil d'administration s'est réuni les 24 et 25 juin 2023 en présentiel à La Gelinotte en Belledonne.

Points divers

Il est décidé que MW France signera un éventuel communiqué de MWI en soutien à Christophe Profit. Par ailleurs, MW France communiquera de façon plus globale sur sa position par rapport à l'équipement des voies d'alpinisme.

Il est rappelé que, dans le cadre de sa politique mécénat, notre organisation a fait le choix de s'abstenir de tout démarchage d'entreprises du CAC 40.

L'article 9 du règlement intérieur qui précise les conditions d'emploi de la messagerie est rappelé. Il sera complété par une charte validée en CA.

Présentation des plans d'action 2024

Chaque groupe de travail a présenté son programme d'action pour l'année prochaine

Préservation des espaces naturels : lancement d'une campagne de mesure de bruits dans des cols situés dans des PNR. Elle donnera des éléments concrets pour essayer de limiter ces nuisances.

Changer d'Approche : réflexion poussée depuis plusieurs mois sur le devenir de cette campagne.

Globalement les fondamentaux sont inchangés.

Vie associative : l'accent sera porté sur l'évolution des délégations locales vers un fonctionnement de groupes locaux.

Installations Obsolètes : développement des groupes locaux de préparation des chantiers et promotion du site io.org

Communication : Poursuite de la refonte du site internet, présence renforcée sur les réseaux sociaux.

Montagne en transition : s'appuiera sur l'ambitieux projet des États Généraux de la transition en Montagne de 2024 dont les contours et les acteurs sont en cours de définition.

Aménagement : adoption d'une charte de fonctionnement du groupe de travail. Projet de moratoire.

Plan de charge de l'équipe salariée

Développement d'un outil de suivi permettant de totaliser les jours de travail nécessaires à la réalisation des plans d'actions et tâches liées au bon fonctionnement de l'association (vie de l'association et marge d'imprévus) et de les comparer aux temps de travail annuels de chaque salarié.

Actuellement la charge de travail 2024 est déséquilibrée pour certains salariés. Une correction nécessaire est prévu pour septembre ou octobre 2023, au plus tard.

Prochaines réunions

Les prochains CA se tiendront en visioconférence les mardis 19 septembre, 24 octobre, 21 novembre et 12 décembre.